

Extraits PV du Conseil municipal du 3 juin 2010

La séance a débuté par la visite de l'ancienne Mairie. De retour à la salle Martin, Monsieur le Maire donne lecture du PV de la séance du 6 mai 2010.

M. le Maire transmet les remerciements de Liliane et Michel Kernin, de leurs enfants et petits-enfants pour les marques de sympathies adressées par les membres du Conseil à l'occasion du décès de Frédéric.

Commission Voirie

D. Bidan, Adjoint présente le compte-rendu des travaux de la commission voirie qui s'est réunie le 20 mai 2010 à la salle Martin puis qui s'est rendue sur le terrain.

Quelques règles ont été définies concernant les chemins d'exploitation. Seul le gyrobroyeur serait utilisé sur accotements pour nettoyer les talus. Pour les routes, le gyrobroyeur sera passé au mois de juin pour les accotements. Pour l'épareuse, ce sera fin août début septembre. Nous ferons appel à l'entreprise Y. Beurel pour 80 h et à Loïc en régie pour le reste. Avant l'été l'épareuse passera une semaine avec le SIGM dans le bourg et à Guette-es-lièvre.

M. Loncle soulève la question de la visibilité avec certaines branches qui tombent sur la route, notamment du côté du Rotz. Le Maire rappelle que si la sécurité est en jeu, la mairie fera procéder à l'élagage aux frais du propriétaire.

D. Bidan poursuit la présentation des travaux de la commission en évoquant les dossiers suivants :

+ route de l'Allée place : une demande de panneau de limitation de vitesse. Le Conseil propose des panneaux « sortie de troupeaux »

+ Programme du Point à temps automatique : cette année l'entreprise Bertho a été retenue comme la moins-disante pour le chantier. Nous pourrions faire 15 tonnes c'est-à-dire environ 10000 m². Le programme avait été envisagé l'an passé mais les conditions climatiques n'ont pas permis sa réalisation. Certaines routes trop abîmées sont passées dans le programme de réfection de voirie entre-temps.

Programme :

Le Palais la Cuma	Tercia Dinamet
Rue du Chemin Vert	Du Chemin Rio Départemental
Rue Laennec	Richeville
L'Hippodrome	La Ville d'Anne la Longueraie
Berrier Cornéan	Le Vieux Bourg le Vauvert
Maillot Fonteny	Le Pont Cé la Ville Morgan

Ces opérations permettent de prolonger la durée de vie de notre voirie. Le programme de voirie démarre quant à lui le 14 juin.

Commission Bâtiments

J.-P. Etienne, Adjoint, présente les travaux de la commission réunie le lundi 24 mai 2010.

+ Eglise du Vieux-Bourg : bilan de la situation financière. Les travaux avancent vite. A l'extérieur c'est terminé. Il reste un peu de maçonnerie à l'intérieur en ce qui concerne la croisée d'ogives. En menuiserie quelques travaux pour la voûte, la nef, le bas côté nord et le porche sud. La porte d'entrée principale doit être refaite entièrement et celle du porche sud sera consolidée. La grue est venue mercredi 2 juin pour enlever le parapluie de protection et l'échafaudage sera démonté pièce par pièce. Un grand nettoyage est à prévoir d'autant que la cloison séparant la première de la seconde tranche a été retirée et que de fait la poussière s'est immiscée partout. L'entreprise ART assurera ce nettoyage. L'assainissement périphérique est également à prévoir.

M. Le Maire informe le conseil du refus de subvention pour la dernière tranche de la part de l'association de sauvegarde du patrimoine français. Ils auraient souhaité que la voûte soit refaite à l'identique.

M. Le Maire fait un point sur la souscription publique. Le premier comptage fait état de 7500 euros pour environ 50 donateurs. Les associations jouent le jeu et le Maire rappelle que c'est la participation qui est importante, c'est un projet fédérateur. La municipalité saurait renvoyer l'ascenseur.

Un dossier de mécénat est en cours d'élaboration pour envoyer aux entreprises et aux associations rapidement. Par ailleurs, les donateurs particuliers ont déjà reçu des certificats de déductibilité fiscale.

+ Salle omnisport : la commission a fait un état des lieux. Le bardage gris extérieur est très abîmé, il est souhaitable de rechercher une solution. Il est nécessaire de refaire quelques travaux au niveau des vestiaires, des douches et des sanitaires. S'assurer de l'étanchéité est la priorité et une solution de chauffage des vestiaires devra être trouvée.

+ Stade de la Motte-Parent : la commission constate la vétusté du bloc vestiaires et un aspect extérieur peu agréable. Il y aura des améliorations à apporter à l'espace buvette notamment et un local fermé est souhaité par la JSP Foot. Il conviendra de prévoir un panneau d'affichage.

+ Stade Lucien Rault : la pelouse est bien entretenue, l'ensemble de l'équipement est correct. Le panier de basket est à revoir. 3 portes sont à changer. La JSP Foot propose de réaliser la ravalement de la façade et du pignon. Le nettoyage se ferait en régie, la mairie donnerait les fournitures, seule la pose serait assurée par la JSP. Pour la partie haute, il faudra un échafaudage. Un calendrier est à prévoir pour ces opérations.

Une remarque est faite concernant l'entretien du parc en face de l'école publique, l'état général est à revoir.

Prêt 2010

J.-P. Etienne présente les prêts pour 2010. Le montant global s'élève à 200.000 euros affectés à la restauration de l'église du Vieux-Bourg sur une durée de 20 ans avec remboursements trimestriels.

Deux fractions de 100 000 € chacune ont été retenues :

1/ CA formule Modélan variable sur Euribor 3 mois , capé 1%

soit actuellement 3.02%

avec amortissement constant du capital

1^{ère} trimestrialité de 2 005 €

frais et commission : néant

2/ CMB formule fixe classique taux 3.71%

avec amortissement progressif du capital

trimestrialités de 1 776.11 €

coût total du crédit 42 089 €

commission d'engagement 0.10%

Forum des associations

J.-F. Carro, adjoint, rappelle que ce forum est un temps fort de la vie associative plouguenastaise. La Commission s'est réunie le 25 mai dernier pour préparer ce forum qui se déroulera le 4 septembre prochain. C'est la 10^e édition sans interruption, cela démontre le dynamisme de la vie associative car toutes les communes n'ont pas maintenu ce genre d'évènement.

Bassin

J. Helloco, adjoint, fait le point sur l'évolution du dossier du Bassin. L'autorisation administrative est arrivée dans le sens que l'on souhaitait. Les travaux sont donc autorisés à commencer. Le choix réalisé est de travailler en régie avec nos services techniques pour gagner du temps. Les ponts-cadres seront achetés pour environ 10000 euros. Le personnel technique sera mobilisé pour un chantier entre 15 jours et 3 semaines. Un maçon interviendra sur le mur avant le début de la pose des ponts-cadres. Les contraintes sont assez nombreuses car il convient de faire attention aux réseaux existants et de plus il faut travailler à sec. Globalement les travaux devraient pouvoir commencer le 28 juin. A terme nous retrouverons donc des places de parking au dessus, dans un premier temps seule une émulsion sera apposée en attendant de prévoir de l'enrobé. Le volet paysager d'aménagement du bassin sera réalisé en 2011.

Droit de préemption urbain

Les commissions (bâtiments et finances) ont essayé de dégager les avantages et les inconvénients du rachat par la commune du bâtiment de la Poste. Le bail commercial de la Poste court encore 3 ans. Au

final, après discussion, l'intérêt de cet achat apparaît trop limité pour user du droit de préemption.

Nouvelle Mairie

Une nouvelle réunion avec l'architecte et l'urbaniste du CAUE doit se tenir le vendredi 4 juin.

Questions diverses

+ Salle omnisports : les gendarmes ont retrouvé les responsables des dégradations. Les parents devront payer les réparations et des excuses sont présentées en mairie. Concernant l'effraction à l'école publique de mars 2009, le procès se tiendra le 30 juin prochain.

+ ALSH : un premier bilan financier est présenté. Les enfants sont bien présents et le service répond à une vraie demande des familles. Pour l'été, la commune va mettre à disposition du centre de loisirs géré par Familles rurales, un cuisinier pendant toute la durée d'ouverture du centre soit une semaine de plus que l'an passé.

+ Projet d'arrêté Stade Lucien Rault : il est proposé au conseil un projet d'arrêté visant à restreindre l'accès au stade en dehors de toute activité sportive. Il est ainsi prévu une interdiction des deux roues sur le stade, de même que l'introduction de boissons, et la fermeture au public de 22h à 8 h.

La séance est levée à 22 h 15 et un pot est offert par l'amicale des élus.